



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL
COMMISSION JEUNES



District de l'Hérault de Football

COMMISSION JEUNES

Réunion du 25/11/2025

Présidence : **M. Jean-Michel Rech**

Présents : **MM. Stéphane Cerutti – Franck Gidaro – Patrick Ruiz**

Excusé : **M. Mebarek Guerroumi**

Assiste à la réunion : **M. Jacques Naudet**, Délégué du Comité de Direction

Le procès-verbal de la réunion du 18/11/2025 a été approuvé à l'unanimité.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

U18 DISTRICT

⚽ Poule B

CANET AS 21/PEROLS ES 21

Du 30/11/2025

Est reportée au 07/12/2025

(Accord des clubs)

U15 D1 AMBITION

⚽ Poule C

MIDI LIROU CAP POILH 1/ENT.MONTBLANC-BESSAN 1

Du 08/11/2025, à jouer au plus tard le 17/12/2025

Est reportée au 10/12/2025

(Accord des clubs)

U15 D2 AVENIR

⚽ Poule C

FRONTIGNAN AS 2/PAULHAN ES 1

Du 29/11/2025

Est reportée au 17/12/2025

(Accord des clubs)

U14 D2

FABREGUES AS 22/SUSSARGUES FC 21

Du 20/12/2025

Est avancée au 07/12/2025

(Accord des clubs)

NOTIFICATION TARDIVE DE JOUR – TERRAIN - HEURE

Conformément aux dispositions de l'Article 7 e) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I, la Commission applique au club ci-après une amende de 20 € pour notification tardive de jour – terrain – heure :

M. LEMASSON RC 1 (524716)

54488862 – U17 D1 Ambition (A) du 22/11/2025

Amende : 20 €

(Mail du 17/11/2025 pour un changement d'horaire)

GIGNAC AS 1 (503188)

54510875 – U15 D2 Avenir (C) du 22/11/2025

Amende : 20 €

(Mail du 19/11/2025 pour un changement d'horaire)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



FORFAITS

ST ANDRE SANGONIS OL 1 (517246)

54536522 – U15 D1 Ambition (B) du 22/11/2025

À ST GELY FESC 1

Courriel du 18/11/2025

Amende : 14 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

COURNONT.COURNONS 21 (503306)

54472427 – U16 Territoire (B) du 22/11/2025

À ENT. MEZE LOUPIAN 21

Courriel du 21/11/2025 adressé à la permanence du District

Amende : 14 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

LESPIGNAN VENDRES FC 22 (530106)

54528108 – U14 D2 du 22/11/2025

À VENDARGUES PI 21

Courriel du 21/11/2025 adressé à la permanence du District

Amende : 14 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

MEZE STADE FC 2 (581335)

54510877 – U15 D2 Avenir (C) du 22/11/2025

À ACADEMIE VEDASIENNE 2

Courriel du 22/11/2025 adressé à la permanence du District

Amende : 14 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

FORFAIT GÉNÉRAL

S. POINTE COURTE 1 (515703)

U15 D2 Avenir (C)

Courriel du 21/11/2025

Amende : 50 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

M. PAILLADE MERCURE 21

54547365 – U14 Brassage/Territoire (A) du 22/11/2025

JACOU CLAPIERS FA 22

54528104 – U14 D2 du 23/11/2025

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 09/12/2025**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le mardi 02/12/2025 à 17h30.

Le Président,
Jean-Michel Rech

Le Secrétaire de séance,
Patrick Ruiz